



Kuzul sevenadurel Breizh
Conseil culturel de Bretagne
Qonsail qhultural de Bertègn

Session du samedi 10 juin 2017

AVIS DU CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE

sur le Rapport du
Conseil régional de Bretagne

« *Rapport d'activité et de développement durable 2016* »

Le « Rapport d'Activité et de Développement Durable » 2016 est un outil essentiel pour le travail du Conseil Culturel de Bretagne. Si les indicateurs donnés permettent de voir l'avancement des programmes, le Conseil Culturel regrette néanmoins qu'ils ne permettent pas de se faire une véritable opinion sur l'impact des politiques et fera des propositions pour améliorer et éventuellement compléter ces indicateurs.

Mission III du RADD 2016 :

« Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi »

Programme 318 > Développer les langues de Bretagne

Le Conseil culturel s'étonne du faible taux de réalisation en dépenses de fonctionnement alors même que des besoins importants existent.

Le Conseil culturel de Bretagne se félicite de la réussite des deux rencontres régionales concernant le breton et le gallo et espère une concrétisation formelle des préconisations de ces états généraux des langues de Bretagne pour 2017.

Le Conseil culturel de Bretagne se félicite également de la traduction concrète de la convention État-Région par la hausse significative des places aux concours de l'enseignement bilingue.

Or, nous constatons que, en 2017, sur 65 postes, 50 ont été affectés au public et 15 seulement aux écoles à statut privé catholique et Diwan, ce qui est loin de correspondre aux besoins.

Le Conseil culturel souhaite une augmentation équilibrée des postes au concours afin de permettre un meilleur développement des filières bilingues et immersive.

Le Conseil culturel de Bretagne s'inquiète aussi de la baisse conséquente d'activité dans plusieurs secteurs. Deux indicateurs indiquent un décrochement par rapport à la cible visée en 2016 :

- les productions audiovisuelles soutenus par le FALB,
- l'aide à l'édition. Le Conseil culturel rappelle qu'il a déjà proposé à plusieurs reprises une évolution du dispositif d'aide à l'édition en langues de Bretagne.

Il convient d'en tirer les conséquences pour la future politique de développement des langues de Bretagne. Il serait également souhaitable à l'avenir de mieux indiquer ce qui concerne le breton et ce qui concerne le gallo. Les priorités pour chacune des langues de Bretagne, définies lors des rencontres régionales d'automne dernier, doivent se concrétiser par des actions différenciées qui doivent être mesurées par des tableaux de réalisation spécifiques.

Le Conseil culturel demande à être informé des conclusions du comité de suivi annuel prévu par la Convention.

Mission VI du RADD 2016 :

« Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne »

Programme 601 > Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Le Conseil culturel de Bretagne se félicite du grand dynamisme de la vie artistique et culturelle en Bretagne.

Les artistes de Bretagne sont nombreux, globalement bien organisés et désireux de participer à la réflexion sur la politique culturelle de leur territoire. Ils ont de nombreux liens avec la population et transmettent leur compréhension du monde.

Le Conseil culturel de Bretagne se félicite du grand nombre d'équipements sur le territoire accueillant des artistes et des publics.

Le Conseil culturel de Bretagne se félicite des partenariats consolidés et des enveloppes augmentées dans le domaine de la musique, ainsi que du soutien dans le domaine des arts plastiques, compte tenu de la fermeture de certains lieux d'art contemporain.

Le Conseil culturel de Bretagne souhaite avoir des précisions sur les différentes esthétiques soutenues dans ce terme générique : Spectacle Vivant.

En effet, celui-ci rassemble le théâtre, la danse, la musique, les arts de la rue et les arts de la parole.

Ces disciplines sont-elles toutes en dynamique ?

Pour exemple, la fragilité des compagnies proposant et pratiquant la danse contemporaine, les difficultés de développement de celle-ci en Bretagne, ont été citées à plusieurs reprises par la DRAC et les structures labellisées dans leur rapport sur le sujet.

En ce qui concerne la mobilité des artistes bretons dans le cadre de la convention Région/Institut français, le Conseil culturel de Bretagne ne peut que regretter la faiblesse du nombre de projets soutenus ; y-a-t-il eu moins de projets ?

Il serait pourtant important de favoriser le rayonnement artistique des acteurs de Bretagne.

Au regard du grand nombre d'équipements culturels organisant la diffusion sur le territoire, le Conseil culturel de Bretagne pose la question de la sensibilisation, de l'information et de la formation des professionnels de la culture et des élus aux différentes esthétiques existantes.

Si le Conseil culturel de Bretagne se réjouit de l'objectif "*Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle*", il est conscient que celui-ci ouvre un réel chantier et préconise des moyens fléchés pour travailler avec les territoires où l'offre artistique et culturelle de qualité est moins dense, voire inexistante, et à un accompagnement des présences artistiques sur ces territoires, notamment par des résidences d'artistes.

Programme 602 > *Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique*

Comme en 2016, nous constatons un fort taux d'utilisation des crédits en matière d'investissement (83%) mais encore insuffisant en matière de fonctionnement (93%). Il est souligné le faible nombre de demandes de soutien des librairies indépendantes en investissement. Cela mériterait une explication.

Le Conseil culturel de Bretagne souligne l'effort complémentaire de la Région pour la structuration du secteur de l'audiovisuel, notamment grâce au nouveau dispositif d'aides économiques dédiées au développement des entreprises bretonnes. Cela méritera un bilan quantitatif et qualitatif au moment de la présentation du RADD 2017.

Comme les années précédentes, le Conseil culturel regrette que la nature du document ne permette pas de se faire une véritable opinion sur l'impact des politiques :

- accueil des tournages en Bretagne : on parle de nombre de jours de tournage, mais qu'en est-il des emplois générés ? Dans ces journées, il y a des longs métrages cinéma, des téléfilms ou séries TV, des courts-métrages dont la production est domiciliée hors Bretagne, et d'autres dont la production est bretonne : il serait intéressant d'avoir des chiffres plus détaillés, sur plusieurs années, pour en apprécier les évolutions ;
- « Favoriser les rencontres entre œuvres, artistes et habitants » :
 - quels moyens spécifiques en 2016 ? quels objectifs ? quels résultats ?
 - est-ce en lien avec les « droits culturels » ?

Le Conseil culturel de Bretagne ne peut que se féliciter de ce qui est dit sur le dynamisme retrouvé de la Cinémathèque de Bretagne.

Qu'en est-il du patrimoine photographique ? Ce domaine mérite une prise en charge spécifique compte tenu de la richesse du patrimoine existant.

Programme 603 > *Développer le sport en Région*

Les réalisations sont globalement conformes ou supérieures aux cibles. Le taux de consommation des crédits d'investissement est très satisfaisant (97%) et le rapport présente utilement les grandes réalisations.

Par contre, celui des crédits de fonctionnement l'est moins, passant de 97,3 % en 2015 à 88 % en 2016 dans un contexte où l'enveloppe a elle-même diminué de 5,51% (4,2 M€ en 2016 contre 4,45 M€ en 2015), mais le rapport n'en parle pas.

Le Conseil culturel de Bretagne souhaiterait quelques éclaircissements.

Programme 604 > *Révéler et valoriser le patrimoine*

La lecture du rapport d'activité montre un taux relativement bas, 74 % de réalisation des dépenses de fonctionnement (crédits de paiement). Le Conseil culturel s'interroge sur cette différence.

Il se réjouit de voir progresser le nombre des édifices recensés dans le cadre de l'inventaire du patrimoine culturel. Il se félicite de la volonté du Conseil régional d'associer la population tant à l'inventaire qu'à la valorisation du patrimoine.

La baisse du nombre de visiteurs aux Journées du patrimoine est-elle significative d'un moindre intérêt pour celui-ci ? Une analyse plus précise aurait été intéressante pour comprendre.

Le Conseil culturel ne peut se satisfaire de ce que la baisse du budget ait impacté le nombre de primes « Skoaz ouzh skoaz » d'un tiers des attributions.

Le Conseil culturel souligne l'intérêt des démarches telles que l'utilisation des chantiers internationaux de jeunes pour la restauration du patrimoine bâti et se félicite de la dynamique impulsée par les appels à projets comme « Héritages littoraux » pour accompagner des réalisations concernant le patrimoine maritime.

Programme 605 > *Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception*

Le Conseil culturel se réjouit du taux de réalisation total des dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement.

Il est particulièrement sensible à l'attention portée par le Conseil régional pour l'utilisation de l'identité locale comme vecteur de différenciation pour la définition des destinations touristiques.

Il y voit un élément essentiel de la réussite de l'appel à projets et se félicite que ces projets s'affranchissent des limites administratives.

Programme 606 > *Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes*

Le Conseil culturel de Bretagne constate la très bonne affectation des crédits malgré un petit retard dû à un complément d'étude.

Le taux de réalisation global est proche des prévisions.

Le Conseil culturel redit sa satisfaction de voir ce patrimoine breton en cours de réhabilitation sur l'ensemble de son parcours et insiste sur l'importance de mettre en valeur en permanence la portion Loire-Atlantique dans la communication.

Programme 607 > *Développer les actions européennes et internationales*

Le Conseil culturel de Bretagne estime que la visibilité et la notoriété de la Bretagne seront renforcées par la mise en place d'une représentation autonome à Bruxelles. Il appelle de ses vœux une démarche pour y faire adhérer le Département de Loire-Atlantique dans le domaine culturel et touristique notamment, ainsi qu'une mise en avant des liens avec les autres pays celtiques.

A l'échelon européen et international, le Conseil culturel souligne les actions engagées et souhaite le renforcement des échanges et des coopérations sur le plan culturel et linguistique pour construire un monde solidaire fondé sur la reconnaissance de sa diversité, condition de la paix et d'un développement durable pour les générations futures conformément aux objectifs des Nations Unies.

Programme 608 > *Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne*

Le Conseil culturel de Bretagne se félicite de la fréquentation croissante des outils éditoriaux numériques de la Région et de la volonté de renforcer la notoriété de la région lors des grands événements de l'année 2016.

Le Conseil culturel de Bretagne constate avec satisfaction que la communication en breton sur le site de la Région suit la dynamique constatée, mais regrette qu'aucune page en gallo ne soit visible sur le site officiel.

De même le plan régional de formation sur le site ***seformerenbretagne.fr*** ne cite pas les formations en breton qui connaissent pourtant un fort engouement ces dernières années grâce à l'action du Conseil régional.

Le Conseil culturel de Bretagne constate avec plaisir le plan de rénovation des gares avec affichage bilingue mais regrette l'inégalité du traitement graphique des caractères. Il souhaiterait également que cette action forte pour l'image de la Bretagne soit mise en avant sur le site transports.bretagne.bzh.

Le chapitre Europe semble avoir pâti de l'intense activité sur les autres points et mériterait un rattrapage en 2017, notamment sur les points III-2 et III-3, absents du rapport d'activité.

« Rapport égalité femmes-hommes » :

Le Conseil culturel de Bretagne se félicite qu'une attention soit portée aux inégalités constatées dans l'accès des femmes aux postes à responsabilités dans le secteur culturel et artistique.

Le Conseil culturel se félicite également que la Région soit attentive à la parité dans ses représentations, qu'elle agisse vis-à-vis de ses partenaires pour sensibiliser à cette problématique et qu'elle encourage les structures à prendre en compte cette dimension dans leurs projets respectifs.

Le Conseil culturel souhaite que la Région amplifie ses actions d'information et de sensibilisation et initie des formations en direction des acteurs du secteur.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 63

Voix pour : 63

Voix contre : 0

Abstentions : 0